

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2006 - Convocation du 21/09/2006
Compte rendu affiché le : 06/10/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN;
Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle
VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD;
Mme ZUILI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; M.
BOUREZG

Absents représentés : Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT
(pouvoir à Mle MILLET); M. MEYER (pouvoir à M. RODRIGUEZ);
M. AUROY (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Objet : CAE Médiathèque

Le contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations loi 1901...).

Il est proposé de recruter un agent par Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, au sein de la Médiathèque municipale. Ce recrutement s'effectuera en collaboration avec les services de l'ANPE et permettra au bénéficiaire d'avoir des possibilités de formations en vigueur au sein de la collectivité. Ce dispositif pourrait prendre effet au 1^{er} décembre 2006.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale,
- **DECIDE le recrutement d'un agent suivant le dispositif du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à partir du 1^{er} Décembre 2006 et de créer en conséquence l'emploi correspondant,**
- **DIT que le financement de cet emploi est prévu à l'article 64131 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et notamment la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 septembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/10/2006
Publication ou affichage du 06/10/2006
Paul LAFFLY,
Maire.